

## LA CLASSE DE 2<sup>nd</sup>e

### PRÉSENTATION

Les **enseignements communs obligatoires** sont : **29.5 heures** ou **32.5 heures** (Allemand Langue Maternelle)

- **Sciences économiques et sociales (SES)** – 1.5 heures par semaine
- **Sciences numériques et technologie (SNT)** – 1.5 heures par semaine
- **Français** – 4 heures par semaine
- **Histoire-géographie** – 3 heures par semaine
- **Deux langues vivantes obligatoires** – 3 heures par semaine chacune
- **Mathématiques** – 4 heures par semaine
- **Physique-chimie** – 3 heures par semaine
- **Sciences de la vie et de la Terre (SVT)** – 1.5 heures par semaine
- **Éducation Physique et Sportive (EPS)** – 2 heures par semaine
- **Enseignement Moral et Civique (EMC)** – 18 heures annuelles
- **Accompagnement Personnalisé** – 1heure par semaine

L'accompagnement personnalisé voit son volume horaire déterminé par les besoins des élèves identifiés par les professeurs. Il comprend un volet important consacré à l'accompagnement au choix d'orientation qui demeure une priorité.

### LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

Deux **langues vivantes sont obligatoires** pour tous les élèves : **l'allemand** et **l'anglais**.

**Matura** - Les élèves qui se préparent à la Matura suivent les cours d'allemand langue maternelle (4h) et d'histoire-géographie en langue allemande (2h), dispensés par les enseignants de la Bildungsdirektion de Vienne. Ces enseignements sont obligatoires pour les élèves de nationalité autrichienne.

**Cours de langues du CNED** - Les nouveaux élèves désirant poursuivre l'enseignement d'une langue vivante débutée au collège et non enseignée au LFV s'inscrivent obligatoirement au CNED, Centre National de l'Enseignement à Distance, dès le début de l'année scolaire, s'ils souhaitent que leurs notes soient prises en compte sur les bulletins de notes trimestriels.

Dans ce cas, il leur faudra choisir les « cours à la carte réglementée » avec autorisation du chef d'établissement. Les frais d'inscription aux cours CNED sont à la charge des familles. Ces élèves ne sont pas dispensés des cours d'allemand. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint.

Cette information doit être précisée lors de l'inscription pédagogique.

### ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Pour réussir le « Latinum », les élèves doivent suivre l'enseignement du latin de la 5<sup>ème</sup> à la 2<sup>nd</sup>e et obtenir une moyenne annuelle en 2<sup>nd</sup>e supérieure ou égale à 10/20.

**De ce fait, cette option peut être choisie et cumulée avec :**

- **Pour les élèves d'Allemand Langue Maternelle un enseignement facultatif supplémentaire ;**
- **Pour les autres élèves (Allemand Langue Vivante Étrangère) deux enseignements facultatifs supplémentaires.**

Enseignements optionnels à choisir parmi :

- **LVC Arabe ou Espagnol : 3 heures**

- HISTOIRE DES ARTS : 3 heures
- E.L.C.E. (Enseignement de la Littérature et de la civilisation Européenne) Anglais : 2heures
- E.L.C.E Allemand : 2 heures

Les élèves motivés ont la possibilité de suivre cette option à raison de 2 heures par semaine à partir de la 4<sup>ème</sup>. La structure E.L.C.E.. offre à ses élèves un enrichissement et un éclairage différent sur la langue et le monde européen apporté par un professeur d'Anglais ou d'Allemand.

- Option EPS – badminton.

Pour les élèves qui ne souhaitent pas prendre le Latin, il est possible de choisir pour

- **Les élèves d'Allemand Langue Maternelle deux enseignements facultatifs supplémentaires.**
- **Les autres élèves (Allemand Langue vivante étrangère) trois enseignements facultatifs supplémentaires**

Enseignements à choisir parmi :

- LVC : Arabe ou Espagnol 3h
- HISTOIRE DES ARTS : 3h
- E.L.C.E. (Enseignement de la Littérature et de la civilisation Européenne) Anglais 2h
- E.L.C.E Allemand 2h

Les élèves motivés ont la possibilité de suivre cette option à raison de 2 heures par semaine à partir de la 4<sup>ème</sup>. La structure E.L.C.E.. offre à ses élèves un enrichissement et un éclairage différent sur la langue et le monde européen apporté par un professeur d'Anglais ou d'Allemand.

- Option EPS – badminton.

**Autre langue vivante :** inscription à un enseignement à distance du CNED dit « à la carte réglementaire » avec autorisation du chef d'établissement, dès le début de l'année scolaire. Les frais sont à la charge des familles. Les notes obtenues aux devoirs du CNED sont à transmettre chaque trimestre au secrétariat du Proviseur-Adjoint pour être inscrites aux bulletins de notes.

**Les options, facultatives, sont mises en place sous réserve d'effectifs suffisants et de compatibilité d'emploi du temps. Le choix d'un enseignement facultatif est un engagement pris pour une année scolaire. Aucundésistement ne sera possible en cours d'année.**

## ATELIERS

L'offre des **ateliers facultatifs** est réactualisée chaque année et fait l'objet d'une communication spécifique à la rentrée. L'ouverture de ces ateliers dépend du nombre d'inscrits, certains peuvent faire l'objet d'une sélection parmi les élèves.